

Procès-verbal N°26 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 15 Février 2024
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUQUIER Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr LUGUEL Claude, Mr Pierre Jean JULLIEN
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)
Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 25 de la réunion du Jeudi 08 Février 2024.

COUPE GARD LOZERE

À l'attention des dirigeants de clubs ...

En application de l'article 97.1 et 2 du règlement intérieur du District, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le District (CREDIT AGRICOLE ET MONTI SPORTS).

Le port des équipements comportant une inscription publicitaire est ainsi règlementé :

- **À partir des 1/8^{ème} de finale de la Coupe Gard Lozère le district a passé contrat avec la société MONTI SPORT à BAGNOLS et le CREDIT AGRICOLE REGIONAL, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le DISTRICT GARD LOZERE qu'ils doivent impérativement conserver jusqu'à la demi-finale incluse.**
- **A défaut le club défaillant sera sanctionné (amende financière)**

Suite au tirage au sort des 1/4 de finale de la Coupe Gard Lozère effectué au siège du District Gard Lozère à Nîmes, les rencontres se joueront le **Dimanche 10 Mars 2024 à 14h30** sur le terrain du club premier nommé avec éventuellement épreuve de tirs au but.

Voici les affiches qui composeront les 1/4 de finale de la Coupe Gard Lozère :

- ✓ F.C. VATAN (D3) / U.S.S AIGUES MORTES (R1)
- ✓ FC MOUSSAC (D2) / O.C REDESSAN (D2)
- ✓ S.S.B. LA GD COMBE (D1) / A.C. PISSEVIN VALDEG (D1)
- ✓ O. FOURQUÉSIEEN (D2) / J.S NIMES CHEMIN BAS AV (R2)



COUPE ANDRE GRANIER

À l'attention des dirigeants de clubs ...

En application de l'article 97.1 et 2 du règlement intérieur du District, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le District.

Le port des équipements comportant une inscription publicitaire est ainsi règlementé :

- À partir des ¼ de finale de la Coupe André Granier, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le DISTRICT GARD LOZERE qu'ils doivent impérativement conserver jusqu'à la finale incluse.
- A défaut le club défaillant sera sanctionné (amende financière)

Voici les affiches qui composeront les ¼ de finale de la Coupe André Granier :

- ✓ OL DE GAUJAC (D3) / F.C. VAL DE CÈZE (D1)
- ✓ S.C. ST MARTIN VALG. (D2) / E.F. VÉZENOBRES CRUV (D2)
- ✓ U.S. PEYROLAISE (D3) / ALL FIVE ACADEMIE AFA (D3)
- ✓ F.C. CANABIER (D2) / A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES (D2)

COUPE GARD LOZERE

Match: SF REMOULINS / S.S.B. LA GD COMBE du 11/02/2024

En application de l'article 97.1 et 2 du règlement intérieur du District, l'équipe de S.S.B. LA GD COMBE n'ayant pas joué avec les maillots fournis par le District Gard Lozère.

L'équipe sera sanctionnée d'une amende de 60€.

HOMOLOGATION

Dépt 4 Poule B

Match N°: 26274236 JSO AUBORD (D4) / GALLIA C. QUISSACOIS 2 (D4) du 04/02/2024

GALLIA C. QUISSACOIS 2 (D4) Battu par pénalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme Cendrine MENUJER

